

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
10	14
<u>Date de la convocation :</u> 26 novembre 2018	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 26 novembre 2018	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 10 décembre 2018	

L'an deux mil dix-huit, le trois décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX

MM., Claude BOISDRON Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER, Christian SOUCHU, Sébastien TOQUARD.

Excusés : Chrystèle BENESTON, Emmanuelle LAURENT, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU (pouvoir à Christian SOUCHU), Sébastien COLMAN

Secrétaire de séance : Cyrille HALLIEN

Le compte-rendu du Conseil municipal du 02 octobre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

Délégations communautaires :

La réunion de Conseil municipal a démarré par l'intervention de Monsieur Xavier DUPONT, Président de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire. Il est venu échanger avec le Conseil sur l'ensemble des compétences prises en charges par la communauté de communes (enfance/jeunesse, tourisme, développement économique, eau et assainissement, ...). À l'issue du débat au cours duquel chacun a pu s'exprimer, il a remercié l'ensemble des élus pour leur engagement dans les diverses commissions communautaires.

Comité tourisme : Etude d'un projet d'équipement en wifi des sites publics et touristiques et les centres-villes est en réflexion. Le Centre culturel Saint Martin demande à ce que les communes fassent l'entretien des sentiers de randonnés. La commission travaille sur la création d'un vélo rail entre Château la Vallière et Lublé.

Délégations syndicales :

CAVITES 37 : Monsieur SOUCHU a participé à l'assemblée générale. Le syndicat recrute un géologue.

PARC NATUREL REGIONAL : La réunion publique organisée préalablement au renouvellement de la charte qui interviendra en 2023 pour la période 2023-2038 s'est déroulée à la salle des fêtes du village le 1er novembre, elle a réuni une trentaine de participants qui ont planché sur les différents sujets concernant l'avenir du territoire toute la matinée. Ce même type de réunion se tiendra dans une dizaine de communes d'ici janvier 2019.

Commissions municipales :

Commission affaires scolaires : Madame GRASSIN, Inspectrice de l'Education Nationale sera reçue prochainement en mairie.

Commission bâtiment : L'entreprise qui a réalisé les travaux de ravalement de façade va prendre en charge les travaux à réaliser chez les locataires ainsi que les accros faits sur les deux portes-fenêtres et reprendre l'enduit derrière l'une des gouttières.

Commission voirie, réseaux : Travaux d'aménagement de la place publique en centre-bourg : Au moment de la pose du bi-couche une cuvette s'était formée posant un problème d'eau stagnante. Une remise à niveau a été faite pour supprimer ces problèmes. Le sous-traitant devra réintervenir en début d'année.

La chaussée végétale sera encore interdite au stationnement au moins tout le mois de décembre afin de la laisser s'implanter correctement.

L'entreprise Lambert a réalisé les dernières peintures de la cabine à livres.

Commission fleurissement : Marie GARDIEN, qui assure actuellement un remplacement au service technique, a conçu le projet de plantations de printemps dans les massifs situés devant la mairie. Les plants ont été livrés et mis en place.

Commission logement communaux : Deux nouveaux locataires sont arrivés dans deux logements communaux au mois de novembre.

Commission fêtes et cérémonies : Madame le Maire remercie l'ensemble des élus qui ont participé à l'organisation du banquet de la cordialité, des colis et de la cérémonie du 11 novembre.

Les sapins ont été commandés et le conseil municipal décide de remettre en place le décor d'hiver sur le parvis de la salle des fêtes.

En 2019, le Petit Café organisera la seconde bourse aux plantes le week-end du 25 novembre. Le Banquet de la Cordialité se déroulera le 1^{er} décembre 2019 et les colis seront apportés à domicile la veille.

Commission vie associative : L'association le Petit Café a fait part de ses remerciements pour le prêt de la salle pour l'organisation de la bourse aux plantes le 18 novembre 2018, qui a été rencontré un beau succès.

01 : D2018-54 : INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Madame le Maire précise que dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal de :

- Décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté la proposition qui lui était faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recette au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

02 : D2018-55 : Tarifs 2019

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu la délibération n° D2018-03 en date du 15 janvier 2018,
Vu la présentation de Madame le Maire,
Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'exercice 2019,
Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2019 comme suit :

Location de salle des fêtes :

Particulier :	La journée en semaine :	85 €
	La journée en week-end et fériés :	115 €
	Vin d'honneur :	85 €
	La ½ journée en semaine :	50 €
	La ½ journée en week-end et fériés :	60 €
Association communale :		Gratuit
Association hors commune :	Avec billetterie :	1 € / entrée payante
	Journée :	55 €
Facturation de la remise en état (ménage + réparation) :		selon le coût réel.

Droit de place pour marchands ambulants :

(Payable en une seule fois d'avance en début d'année)

10 € / an

Frais de fourrière des équins, bovins, ovins, caprins, porcins :

Capture : 100 €
Pension : 10 € / jour

Cimetière :

Concession pour 30 ans : 80 €
Concession pour 50 ans : 120 €

Columbarium :

Concession pour 15 ans : 380 €
Concession pour 30 ans : 760 €
Inscription sur la stèle du
Jardin du souvenir : 30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a annulé et remplacé la délibération n° D2018-03 en date du 15 janvier 2018 et approuvé les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2019.

03 : D2018-56 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION AVEC L'ASSOCIATION DE CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2019

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30, paragraphe I / 10° : « les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable lorsque la mise en concurrence est impossible ou manifestement inutile en raison notamment de l'objet du marché public ou du faible degré de concurrence dans le secteur considéré »,

Vu la circulaire du 29 septembre 2015, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Considérant que la précédente convention de gestion de la cantine scolaire passée avec l'association de cantine scolaire arrive à échéance le 31 décembre 2018,

Considérant que le projet de l'association de cantine scolaire est conforme à l'intérêt public et local dont la commune est en charge,

Il est donc nécessaire de passer une nouvelle convention pour l'année 2019.

Madame le maire précise que la municipalité versera mensuellement à l'association les fonds correspondants aux termes de la convention signée pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a autorisé Madame le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

04 : D2018-57 : MODIFICATION DES INDEMNITES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu les articles L.2123-20-1, 2123-21, 2123-23, 2123-24 et 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 30 mars 2014,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints,

Vu la demande de Madame le Maire afin de fixer pour elle-même des indemnités de fonction inférieures au barème applicable à la commune de Benais, à savoir 31% du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire et 8.25% du même traitement pour les adjoints,

Considérant que les Conseillers municipaux fixent par délibération, à la demande du Maire, le montant des indemnités des élus dans la limite d'un taux maximal qui est, pour la Commune de Benais de 31% pour le Maire et de 8.25% pour les Adjointes,

Fonction	Taux théorique maximum en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Taux proposé en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	31 %	24.09 %
1 ^{er} Adjoint	8.25 %	12.26 %
2 ^{ème} Adjoint	8.25 %	9.21 %
3 ^{ème} Adjoint	8.25 %	9.21 %
4 ^{ème} Adjoint	8.25 %	9.21 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de fixer les indemnités de fonction des membres élus comme proposé et fixé la date d'effet de ces dispositions au 1^{er} janvier 2019,

05 : D2018-58 : POINT D'APPORT VOLONTAIRE RUE DU PETIT CLOCHER : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame rappelle que les travaux d'embellissement de la place publique située autour de la salle des fêtes ont nécessité de réfléchir au déplacement du Point d'Apport Volontaire qui s'y trouvait. La commission a décidé de son installation rue du Petit Clocher et les démarches ont été faites pour acquérir le terrain.

Il convient désormais que le Conseil municipal choisisse l'entreprise qui réalisera les travaux.

Après avoir présenté les plans et visuels des deux projets, Madame le Maire présente les devis reçus :

- Edelweiss paysage : 23 593.00 € HT
- OSSANT Sébastien Paysage : 10 358.29 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de retenir le devis de l'entreprise OSSANT Sébastien Paysage pour un montant total d'opération s'élevant à 10 358.29 € HT.

06 : D2018-59 : GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE 2018 : ACTE MODIFICATIF

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Lors de l'analyse amiante sur carotte d'enrobé, effectuée en application de la réglementation, avant tout démarrage des travaux, certaines communes du Groupement de commandes sont concernées par la présence de HAP (hydrocarbures) en teneur élevée dans les enrobés des chaussées à traiter. Les seuils relevés lors des carottages sont tels que les matériaux sont considérés comme dangereux et doivent être traités et évacués en décharge de classe 1 pour déchets dangereux. Les coûts élevés en découlant n'ont pas été prévus au budget des communes membres qui ne peuvent, en l'état, faire effectuer les travaux. Il a donc été demandé à la société Luc DURAND de trouver une solution alternative, à savoir la pose d'un bicouche.

Notre commune est concernée par la présence d'HAP pour les travaux prévus au carrefour en bas de la rue de la Motte :

Carrefour rue de la Motte :

Montant initial HT : **13 120.10 €** (15 744.12 € TTC)
Acte modificatif n°1 HT : **1 790.00 €** (2 148.00 € TTC)
Nouveau montant HT : **14 910.10 €** (17 892.12 € TTC)

Ensemble du marché :

Montant initial HT : **36 305.10 €** (43 566.12 € TTC)
Nouveau montant HT : **38 095.10 €** (45 714.12 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à signer l'acte modificatif n°1 du marché et tout document s'y rapportant.

07 : D2018-60 : DECISION MODIFICATIVE N°5

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 Vu la délibération n°D2018-15 du 09 avril 2018 approuvant le budget primitif 2018 ainsi que les différentes décisions modificatives,
 Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à des aménagements du budget, sans que ceux-ci ne viennent en bouleverser l'équilibre,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 242.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 242.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	400.00 €
R-13241 : Communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	9 005.10 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	9 005.10 €	400.00 €
D-2113-269 : Aménagement de la cabine téléphonique en boîte à livres	0.00 €	514.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-280 : Ravalement façade Mairie	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-282 : Portail avec vidéoprotection - école	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-283 : Travaux acoustique cantine	21.06 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21312-284 : Tableaux numérique interactifs	6.23 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-279 : Rénovation ancien bureau de poste	96.66 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-281 : Mise en accessibilité - Programme 2018	8 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-286 : Cadran église	71.20 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-291 : Programme voirie 2018 - carrefour de la motte	0.00 €	2 150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-294 : Comblement cavité et réfection voirie Grand Mont	12 586.97 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181-273 : Dalle d'accueil d'un point d'apport volontaire	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181-296 : Bancs rue de la République	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-293 : Vidéoprojecteur	186.98 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	25 569.10 €	16 964.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-266 : Aménagement du centre bourg	0.00 €	2 611.37 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-292 : Travaux supplémentaires centre bourg	1 369.17 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 369.17 €	2 611.37 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	28 180.47 €	19 575.37 €	9 005.10 €	400.00 €
Total Général		-8 605.10 €		-8 605.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la présente modification du budget 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

Groupement de commande électricité : Madame le Maire propose au Conseil de procéder au renouvellement du groupement de commande passé avec le SIEIL37 pour les commandes d'électricité.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation organisée par le comité de bassin Loire-Bretagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
Excusée			Excusé	
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
		Excusée		
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	
	Excusée (pouvoir à M SOUCHU)			